Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Recu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 084-258402346-20240124-2024CS05-DE

Une autre vie s'invente ici

Territoire reconnu Réserve de biosphère Unesco Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Furoparc)

Délibération **2024CS05** du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Espace Naturel Sensible « les zones humides du Calavon aval » - Convention pluriannuelle de pâturage entre le Parc du Luberon et un éleveur herbassier (Annexe 4)

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 janvier 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

En entrée de séance, le quorum était atteint avec 54 votants pour 51 requis.

- 39 membres présents,
- 15 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Michèle MALIVEL, Ghislaine PEY, Viviane DARGERY, Laurie SARDELLA, Elisabeth AMOROS, Suzanne BOUCHET, Florelle NOUGUIER, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES.

Messieurs Mickaël CAVALIER, Patrick PEYTHIEUX, Marc JAUBERT, Patrick COURTECUISSE, Thierry BENOIT, Laurent GARCIA, Michel BESTAGNO, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Serge VANNEYRE, Jean-François DUBOIS, Antoine SCARDAMAGLIA, Fabien GERVAIS BRIAND, Michel GASQUET, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Dominique PESSEMESSE-HOMDOWICZ, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Yolande PRIMO à Patrick PEYTHIEUX Delphine CRESP à Patrick COURTECUISSE Karine MASSE à Marc BOTTERO Béatrice TERRASSON à Valérie PEISSON Marion MAGNAN à Laurie SARDELLA Jacqueline BOUYAC à Claire ARAGONES Catherine SERRA à Frédéric SACCO

Messieurs

Patrice VARAIRE à Patrick PEYTHIEUX
Jean-Pierre GERAULT à Patrick COURTECUISSE
Richard KITAEFF à Michèle MALIVEL
Alain FERETTI à Michel BESTAGNO
Richard ROUZET à Grigori GERMAIN
Théo FONTAINE à Valérie PEISSON
Sergio ILOVAISKY à Fabien GERVAIS BRIAND
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Étaient excusés :

Mesdames Ghislaine PINGUET, Hélène BLEUZEN, Catherine CAPEK, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabrina CAIRE, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Laurence DELUZE Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 ● contact@parcduluberon.fr ● 😭 🖸 👽 ● www.parcduluberon.fr



Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Recu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 084-258402346-20240124-2024CS05-DE

Messieurs Emmanuel LUTHRINGER, Michel DALMASSO, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Grégory BALLIN, Romain POCHET, Nicolas HUMBERT, Christophe MADROLLE, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Jacques MACHEFER, Michel NOUVEAU, Didier CHAMPOURLIER, Patrick MERLE.

Etaient absents:

Mesdames Sandrine PEREIRA, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO; Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Elisabeth JACQUES, Solange PONCHON, Valérie DELPECH, Charlotte CARBONNEL.

Messieurs Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Luc MOILA, Thierry RICHARME, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kevin ROLANDO, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Georges BOTELLA, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jérôme DUBOIS, Jean-Philippe RIVET, Sébastien TROUSSE, Roland CICERO.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 révisé en 2019 ;

Vu le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encrème » approuvé par l'arrêté du 1er juillet 2015 ;

Vu la Convention de labellisation Espace Naturels Sensibles « les zones humides du Calavon » en date du 06 mars 2020 ;

Vu le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles du Département de Vaucluse et son plan d'action 2019-2025 ;

Vu la délibération n°2021CS02 en date du 12 février 2021 du comité syndical du Parc du Luberon validant le plan de gestion de l'ENS « les zones humides du Calavon » ;

Considérant le rôle du Parc naturel régional du Luberon dans la mise en œuvre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de Vaucluse ;

Considérant la nécessité d'assurer l'animation et la mise en œuvre des actions de l'ENS des zones humides du Calavon ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de la convention pluriannuelle de pâturage ci-annexée entre le Parc du Luberon et Monsieur Nicolas SOTIL, éleveur-herbassier, sur les parcelles sous maitrise foncière ou d'usage publique de l'Espace Naturel Sensible « Les zones humides du Calavon aval »
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 084-258402346-20240124-2024CS05-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

PJ: Annexe 4

Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 Publié le

ID: 084-258402346-20240124-2024CS05-DE